

FORMULAIRE D'EXCLUSION POUR LES MEMBRES DU GROUPE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC - INSTRUMENTS DU MARCHÉ DE L'OR ET DE L'ARGENT

Ceci N'EST PAS un formulaire de réclamation. Compléter ce FORMULAIRE D'EXCLUSION vous empêchera de recevoir une indemnité provenant d'un quelconque règlement ou jugement dans le cadre des actions collectives :

À : KPMG Inc.

600, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 1500

Montréal (Québec)

H3A 0A3

À l'attention de : Administrateur des actions collectives canadiennes sur l'or et l'argent

Par courriel : exclusionoretargent@kpmg.ca

Je comprends qu'en m'excluant, je confirme que j'ai effectué une transaction sur un Instrument du marché de l'or et/ou sur un Instrument du marché de l'argent entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2016 et que je ne souhaite pas participer aux procédures d'actions collectives *Di Filippo, et al c. The Bank of Nova Scotia, et als.* (No. de Cour CV-15-543005-00CP) et *Di Filippo, et al c. The Bank of Nova Scotia, et als.* (No. de Cour CV-16-551067-00CP).

Je comprends que tout recours individuel doit être débuté à l'intérieur d'un délai de prescription spécifique, faute de quoi l'exercice d'un tel recours sera légalement forclus.

Je comprends que l'autorisation d'exercer ces actions collectives a eu pour effet de suspendre le délai de prescription à partir du moment où les demandes d'autorisation d'exercer des actions collectives ont été déposées. Le délai de prescription recommencera à courir à mon égard si je m'exclus de ces actions collectives.

Je comprends qu'en m'excluant, j'assume la pleine responsabilité liée à la reprise de l'écoulement du délai de prescription pertinent et de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires pour protéger toute réclamation que je peux avoir.

Motifs d'exclusion : Veuillez indiquer votre(vos) motif(s) d'exclusion :

Information sur vos transactions : Dans la mesure du possible, veuillez nous indiquer ci-dessous le nom de chacune des entités avec lesquelles vous avez transigé sur les Instruments du marché de l'or et/ou sur les Instruments du marché de l'argent entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2016, ainsi que le volume de vos transactions avec ces entités pendant cette période.

Date _____

Signature d'un témoin

Nom en lettres moulées

Signature du membre du groupe qui s'exclut

Nom en lettres moulées

Téléphone: _____

Courriel: _____

Adresse: _____

S'il s'agit d'une personne morale :

Date _____

Signature d'un témoin

Nom en lettres moulées

Signature d'une personne autorisée à signer
pour la personne morale qui s'exclut

Nom et fonction en lettres moulées

Téléphone:

Courriel:

Adresse:

Note : Afin de vous exclure, ce formulaire doit être dûment rempli et soit envoyé par courriel à exclusionoretargent@kpmg.ca au plus tard le 15 septembre 2026, soit envoyé par la poste ou par messagerie à l'adresse ci-dessus et porter un cachet daté au plus tard du 15 septembre 2026.

FORMULAIRE D'EXCLUSION POUR LES MEMBRES DU GROUPE DU QUÉBEC - INSTRUMENTS DU MARCHÉ DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Ceci N'EST PAS un formulaire de réclamation. Compléter ce FORMULAIRE D'EXCLUSION vous empêchera de recevoir une indemnité provenant d'un quelconque règlement ou jugement dans le cadre des actions collectives :

À : Greffier de la Cour supérieure du Québec – Palais de justice de Montréal
1, rue de Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B6
No. de dossier 500-06-001120-217, 500-06-000789-160, et 500-06-000861-175.

Je comprends qu'en m'excluant, je confirme que je suis une personne ou une entité au Québec et que j'ai effectué une transaction sur un Instrument du marché des métaux précieux entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2016 et que je ne souhaite pas participer aux procédures d'actions collectives *Ayas c. La Banque de Nouvelle-Écosse, et al. (No. de Cour 500-06-000789-160)*, *Benoit c. La Banque de Nouvelle-Écosse, et al. (No. de Cour 500-06-000861-175)*, *Benoit c. JPMorgan Chase & Co, et al. (No. de Cour 500-06-001120-217)*, *Di Filippo, et al c. La Banque de Nouvelle-Écosse, et al. (No. de Cour CV-16-551067-00CP)* et *Di Filippo, et al. c. La Banque de Nouvelle-Écosse, et al. (No. de Cour CV-15-543005-00CP)*.

Je comprends que tout recours individuel doit être débuté à l'intérieur d'un délai de prescription spécifique, faute de quoi l'exercice d'un tel recours sera légalement forclus.

Je comprends que l'autorisation d'exercer ces actions collectives a eu pour effet de suspendre le délai de prescription à partir du moment où les demandes d'autorisation d'exercer des actions collectives ont été déposées. Le délai de prescription recommencera à courir à mon égard si je m'exclus de ces actions collectives.

Je comprends qu'en m'excluant, j'assume la pleine responsabilité liée à la reprise de l'écoulement du délai de prescription pertinent et de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires pour protéger toute réclamation que je peux avoir.

Motifs d'exclusion : Veuillez indiquer votre(vos) motif(s) d'exclusion :

Information sur vos transactions : Dans la mesure du possible, veuillez nous indiquer ci-dessous le nom de chacune des entités avec lesquelles vous avez transigé les Instruments du marché des métaux précieux entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2016, ainsi que le volume de vos transactions avec ces entités pendant cette période.

Date _____

Signature d'un témoin

Nom en lettres moulées

Signature du membre du groupe qui s'exclut

Nom en lettres moulées

Téléphone: _____

Courriel: _____

Adresse: _____

S'il s'agit d'une personne morale :

Date _____

Signature d'un témoin

Nom en lettres moulées

Signature d'une personne autorisée à signer
pour la personne morale qui s'exclut

Nom et fonction en lettres moulées

Téléphone:

Courriel:

Adresse:

***Note :** Afin de vous exclure, ce formulaire doit être dûment rempli et transmis au greffier de la Cour supérieure du Québec, à l'adresse indiquée ci-dessus, de façon qu'il soit reçu au plus tard le 15 septembre 2026.*